

DIEC/18-793-1802 du 15/10/2018

### INSCRIPTIONS AUX BTS - SESSION 2019

Références : loi du 28 octobre 1997 modifiée portant réforme du service national et notamment les articles L 113-4 et L 114-6 - articles 612-30 à 32 relatif à l'accès des bacheliers aux sections de techniciens supérieurs - article D 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux BTS - décret n°95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur - arrêté du 8 octobre 2010 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS - décret n°2015-1051 du 25 août 2015 relatif aux dispositions pour l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap - arrêté du 28 juin 2018 relatif à la clôture des inscriptions à l'examen du BTS pour la session 2019

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat en charge des formations conduisant au Brevet de Technicien supérieur, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement adjoint, Mesdames et messieurs les DDFPT

Dossier suivi par : Mme ANCENAY - Tél : 04 42 91 71 97 - courriel : [ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr](mailto:ginette.ancenay@ac-aix-marseille.fr) - Mme ROLLAND - Tél : 04 42 91 71 97 - courriel : [chantal.rolland@ac-aix-marseille.fr](mailto:chantal.rolland@ac-aix-marseille.fr) - Mme JEAN - Tél : 04 42 91 72 02 - courriel : [catherine.jean@ac-aix-marseille.fr](mailto:catherine.jean@ac-aix-marseille.fr) - Mme RATER - Tél : 04 42 91 72 05 - courriel : [sabine.rater@ac-aix-marseille.fr](mailto:sabine.rater@ac-aix-marseille.fr) - M. MARTY - Tél : 04 42 91 72 00 - courriel : [laurent.marty@ac-aix-marseille.fr](mailto:laurent.marty@ac-aix-marseille.fr) - M. PIZARD - Tél : 04 42 91 72 04 - courriel : [francois.pizard@ac-aix-marseille.fr](mailto:francois.pizard@ac-aix-marseille.fr) - M. AMORE - Tél : 04 42 91 72 01 - courriel : [cyril.amore@ac-aix-marseille.fr](mailto:cyril.amore@ac-aix-marseille.fr)

Instructions relatives aux inscriptions des candidats aux Brevets de technicien supérieur BTS session 2019 - Annexe 1 calendrier des épreuves communes session 2019 - Annexe 2 répartition des spécialités par gestionnaire.

Les inscriptions au sein des établissements se font sous la responsabilité des chefs d'établissements. Elles s'effectuent en trois temps :

- 1/ la pré-inscription sur internet
- 2/ l'édition des confirmations d'inscription
- 3/ le retour des confirmations d'inscription et des pièces justificatives au rectorat

## **1 PRE INSCRIPTION SUR INTERNET**

### **1.1 Dates d'ouverture et accès à INSCRINET**

Les pré-inscriptions à la session de juin 2019 seront ouvertes pour tous les BTS sur INSCRINET aux dates suivantes :

***Du vendredi 12 octobre 2018 au mercredi 14 novembre 2018***

Le lien d'accès au service d'inscription sur INSCRINET est le suivant :

<http://inscri-etab.ac-aix-marseille.fr>

**ATTENTION : l'adresse mail du candidat est obligatoire**

Lien d'accès au service de suivi des inscriptions INSCRINET : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>. Le service de suivi permet de modifier ou de supprimer une candidature, d'éditer des listes d'inscrits, de changer le mot de passe du service d'inscription, etc.

## 1.2 Inscription pré-remplie avec le numéro RNIE

Les candidats scolaires qui se présentent pour la première fois au BTS indiqueront leur numéro RNIE (répertoire national identifiant élève) suivi de leur date de naissance sur le premier écran. Les informations d'état civil et d'adresse apparaîtront automatiquement à l'écran.

## 1.3 Inscription sans RNIE

Lorsqu'un candidat ne dispose pas de numéro RNIE ou qu'il n'est pas reconnu, il convient de cliquer sur « suite » dans la page « origine session précédente » puis de saisir les informations manuellement.

## 1.4 Cas des redoublants

Les candidats redoublants indiqueront le numéro de candidat qui leur avait été attribué en 2018 suivi de leur date de naissance sur le premier écran. Le numéro de candidat est indiqué sur la convocation et le relevé de note.

Les bénéficiaires de notes supérieures ou égales à 10 obtenues les sessions précédentes apparaîtront à l'écran.

**ATTENTION :** En cas de bénéfice de notes à une épreuve comportant des sous-épreuves dont le règlement d'examen prévoit la conservation, le candidat devra obligatoirement choisir entre conserver la note globale (note de l'épreuve) ou la note de l'une des sous-épreuves.

EXEMPLE :

Un candidat a obtenu les notes suivantes lors d'une session précédente :

E3 – économie-droit et management des entreprises : 10/20

- E3A économie-droit : 08/20
- E3B management des entreprises : 12/20

Le candidat doit effectuer un choix :

- Soit il conserve la note à l'épreuve globale E3 (10/20), dans ce cas, il ne devra présenter aucune des deux sous-épreuves lors de la session 2019.
- Soit il renonce au 10/20 obtenu à l'épreuve globale E3 pour conserver seulement la note de 12/20 obtenue à l'épreuve E3B management des entreprises. Il présentera alors l'épreuve E3A économie-droit lors de la session 2019.

***Les notes égales ou supérieures à 10/20 peuvent être conservées 5 ans à compter de leur date d'obtention.***

## 1.5 Epreuve de langue vivante obligatoire en CCF

Lorsque que le règlement d'examen du BTS prévoit que l'épreuve orale obligatoire de langue vivante (LV1 ou LV2) soit évaluée en contrôle en cours de formation (CCF) l'évaluation doit impérativement être effectuée dans l'établissement de formation. Il convient donc que les candidats concernés aient suivi un enseignement dans la langue vivante considérée.

**Ainsi, pour les BTS concernés, le choix de la langue vivante obligatoire par le candidat ne pourra porter que sur une langue effectivement enseignée dans l'établissement et pouvant donc faire l'objet d'une évaluation en CCF.**

## **2. INFORMATIONS SUR LA SESSION 2019**

### **2.1 Radiation des candidats**

Le service des examens des BTS procèdera à la radiation des candidats absentéistes qui auront adressé une lettre de démission au chef d'établissement. Les courriers des candidats renonçant à se présenter à la session 2019 devront parvenir à la DIEC 3.03 avant la date butoir du jeudi 28 février 2019.

### **2.1 Candidats relevant du statut de la formation continue**

Depuis le décret 2016-1037 du 28 juillet 2016 aucune durée de formation n'est exigée pour les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### **2.2 Demande d'aménagement d'épreuve**

**ATTENTION IMPORTANT :** les candidats concernés doivent cocher « OUI » sur le serveur d'inscription dans la rubrique « handicap ». A compter de la session 2019, et conformément au BA n° 792 du 08/10/2018, les demandes d'aménagement d'épreuve doivent être saisies en ligne par le biais de l'application AMEX. Tous les démarches sont explicitées sur le site académique dans la rubrique « aménagement d'épreuve ».

Les demandes devront être OBLIGATOIREMENT saisies au plus tard le mercredi 14 novembre 2018, date de clôture des inscriptions.

## **3. EDITION DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION**

### **3.1 Modalités d'édition des confirmations**

Les confirmations d'inscription seront éditées à l'issue des inscriptions classées par spécialité, par le service de suivi des inscriptions : <http://suivi-etab.ac-aix-marseille.fr>

### **3.2 Relecture des confirmations**

**Les confirmations doivent être relues avec soin.** En cas d'anomalie, un candidat peut modifier sa pré-inscription en ligne et rééditer une nouvelle confirmation. Il devra se reconnecter au service

Les anomalies décelées après la fermeture du service doivent être corrigées à l'encre rouge sur la confirmation d'inscription.

Avant que les confirmations d'inscription ne soient retournées au rectorat, les candidats devront vérifier les informations qui y figurent, notamment :

- Etat civil
- Adresse complète
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Spécialité du diplôme
- Bénéfices reports ou dispenses

### **3.3 Edition du récapitulatif**

Un récapitulatif des inscriptions par spécialité devra être édité sur le service de suivi.

#### **4. PIECES A JOINDRE AUX CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION**

##### **4.1 Pour tous les candidats des établissements publics et privés sous contrat**

- La photocopie d'une pièce d'identité
- La liste récapitulative des candidats inscrits à l'examen, par spécialité (cette liste peut être éditée sur le site de suivi des inscriptions INSCRINET)

#### **IL N'Y A PLUS DE FRAIS D'INSCRIPTION**

##### **4.2 En fonction du statut et de la situation des candidats :**

Candidat bénéficiant d'un positionnement ou d'un aménagement de la durée de formation	Copie de la décision d'aménagement de la durée de formation
Candidat de nationalité française âgé de moins de 25 ans	Copie de l'attestation de recensement ou de l'attestation de journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou de l'attestation de journée défense et citoyenneté (JDC)
Candidat redoublant	Copie du dernier relevé de notes
Candidat sous statut scolaire	- certificat de scolarité (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année) signée par le chef d'établissement ou certificat de scolarité CNED (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année). - photocopie des certificats de stages exigés par la réglementation
Candidat en contrat d'apprentissage	- photocopie de la première page du contrat d'apprentissage - attestation de formation délivrée par le centre de formation d'apprentis précisant un nombre d'heures dispensées au moins égal à 1350 heures
Candidat en contrat de professionnalisation	- photocopie de la première page du contrat de professionnalisation
<b>Aménagement d'épreuve des candidats redoublants</b>	Copie de la décision d'aménagement d'épreuve à présenter à toutes les épreuves

#### **5. RETOUR DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION**

Les confirmations d'inscription, signées par le candidat et visées par le chef d'établissement, accompagnées des pièces justificatives, classées par spécialité et par ordre alphabétique, seront retournées au plus tard le mercredi 28 novembre 2018, délai de rigueur au rectorat d'Aix-en Provence, DIEC3.03

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille*

## CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2019 -

## BTS TERTIAIRES

DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>	
		Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie française		
lundi 13 mai 2019 après-midi	Economie - droit (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00 - 18h00	10h00 - 14h00	16h00 - 20h00	15h00 - 19h00	8h30-12h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
mardi 14 mai 2019 matin	Langues vivantes étrangères (durée de l'épreuve : 2h00)	10h30 - 12h30	6h30 - 8h30	12h30 - 14h30	11h30 - 13h30	lundi 13 mai 2019 20h30-22h30 (2h de mise en loge - pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	2 h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	
mardi 14 mai 2019 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
mercredi 15 mai 2019 après-midi	Epreuves de langues vivantes B (AM 2h00 - CI 3h00)	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						
	Management des entreprises (durée de l'épreuve : 3 h00)	14h30-17h30	10h-30-13h30	16h30-19h30	15h30-18h30	8h30-11h30 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
jeudi 16 mai 2019	. Epreuve facultative (certification professionnelle) - BTS Banque (durée de l'épreuve 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)	
	- Etude de cas	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						
vendredi 17 mai 2019	. Spécialités de BTS nécessitant une 5ème journée d'épreuves	Epreuves organisées par les académies pilotes "sujets"						

## CALENDRIER DES EPREUVES COMMUNES DES BTS - SESSION 2019 -

## BTS INDUSTRIELS

	DATES	EPREUVES	HORAIRES (heures locales)					Mise en loge en <u>métropole</u> , à la <u>Réunion</u> et à <u>Mayotte</u>
			Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie Française	
<b>EPREUVES COMMUNES</b>	lundi 13 mai 2019 après-midi	Mathématiques : Groupe A (durée de l'épreuve : 3h00)	14h00-17h00	10h00-13h00	16h00-19h00	15h00-18h00	5h00-8h00	3 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
		Mathématiques : Groupes B, C et D (durée de l'épreuve : 2h00)	14h00-16h00	10h00-12h00	16h00-18h00	15h00-17h00	4h00-6h00	2 h de mise en loge (pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
		Mathématiques : Groupe E (durée de l'épreuve : 1h30)	14h00-15h30	8h00-9h30	16h00-17h30	15h00-16h30	-	(pas de sortie autorisée avant la fin de l'épreuve)
	mardi 14 mai 2019 après-midi	Culture générale et expression (durée de l'épreuve : 4h00)	14h00-18h00	10h00-14h00	16h00-20h00	15h00-19h00	13h00-17h00 (sujet spécifique)	2 h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition)

**Annexe 2 - Répartition des spécialités de BTS par Gestionnaire session 2019**

<b>Code</b>	<b>SPECIALITES</b>	<b>GESTIONNAIRES</b>
25302	AERONAUTIQUE	CATHERINE JEAN
33109	ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE	LAURENT MARTY
31407	ASISTANT DE GESTION PME-PMI RCE	CATHERINE JEAN
32408	ASSISTANT DE MANAGER	CATHERINE JEAN
31307	ASSURANCE	CYRIL AMORE
25001	ATI	CYRIL AMORE
31310	BANQUE CONSEILLER DE CLIENTELE	FRANCOIS PIZARD
23012	BATIMENT	LAURENT MARTY
22207	BIOANALYSES ET CONTROLES	LAURENT MARTY
22104	BIOTECHNOLOGIES	LAURENT MARTY
25408	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	LAURENT MARTY
31211	COMMERCE INTERNATIONAL RCE	FRANCOIS PIZARD
32002	COMMUNICATION	CATHERINE JEAN
32206	COMMUNICATION EN INDUSTRIE GRAPHIQUE OPT A	FRANCOIS PIZARD
32207	COMMUNICATION EN INDUSTRIE GRAPHIQUE OPT B	FRANCOIS PIZARD
31408	COMPTABILITE ET GESTION	SABINE RATER
20009	CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS	LAURENT MARTY
25005	CONCEPTION ET INDUSTRIALISATION EN MICROTECHNIQUE	LAURENT MARTY
20111	CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES	LAURENT MARTY
25410	CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LAURENT MARTY
22318	CONCEPTION PROCESSUS REA PROD OPT A CPRP	LAURENT MARTY
22317	CONCEPTION PROCESSUS REA PROD OPT B CPRP	LAURENT MARTY
20113	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOMATIQUE	LAURENT MARTY
23011	DESIGN D'ESPACE	CHANTAL ROLLAND
32105	DESIGN DE COMMUNICATION ESPACE ET VOLUMES	CHANTAL ROLLAND
24206	DESIGN DE MODE TEXTILE ENVIRONNEMENT : A	CHANTAL ROLLAND
24110	DESIGN DE MODE TEXTILE ENVIRONNEMENT : B	CHANTAL ROLLAND
20007	DESIGN DE PRODUITS	CHANTAL ROLLAND
32326	DESIGN GRAPHIQUE OPTION A	FRANCOIS PIZARD
32327	DESIGN GRAPHIQUE OPTION B	FRANCOIS PIZARD

Code	SPECIALITES	GESTIONNAIRES
33103	DIETETIQUE	LAURENT MARTY
33204	ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	<i>en attente</i>
25515	ELECTROTECHNIQUE	LAURENT MARTY
23205	ENVELOPPE DU BATIMENT co rea	LAURENT MARTY
23010	ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	LAURENT MARTY
22505	EURO PLAST OPT CO	LAURENT MARTY
22506	EURO PLAST OPT POP	LAURENT MARTY
22709	FLUIDE ENERGIE DOMOTIQUE OPTIONS A	LAURENT MARTY
22710	FLUIDE ENERGIE DOMOTIQUE OPTIONS B	LAURENT MARTY
22711	FLUIDE ENERGIE DOMOTIQUE OPTIONS C	LAURENT MARTY
33414	HOTELERIE RESTAURATION OPTIONS A	FRANCOIS PIZARD
33415	HOTELERIE RESTAURATION OPTIONS B	FRANCOIS PIZARD
25007	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A SYSTEMES DE PRODUCTION	LAURENT MARTY
25008	MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION B ENERGIE FLUIDIQUE	LAURENT MARTY
25215	MAINTENANCE DES VEHIC OPTION A VOITURES PARTICULIERS	LAURENT MARTY
25216	MAINTENANCE DES VEHIC OPTION B VEH ROUTIER	LAURENT MARTY
25217	MAINTENANCE DES VEHIC OPTION MOTOCYCLES	LAURENT MARTY
31209	MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES	CYRIL AMORE
25209	MAV ENGIN TP ET MANUTENTION	LAURENT MARTY
33607	METIER DE LA COIFFURE	CHANTAL ROLLAND
32328	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT GESTION PROD	CATHERINE JEAN
32329	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT METIERS DE L'IMAGE	CATHERINE JEAN
32330	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT METIERS DU SON	CATHERINE JEAN
32332	METIERS DE L'AUDIOVISUEL OPT MONTAGE ET PRODUCTION	CATHERINE JEAN
34301	METIERS DE L'EAU	CATHERINE JEAN
33603	METIERS DE L'ESTHETIQUE OPTIONS A	CHANTAL ROLLAND
33604	METIERS DE L'ESTHETIQUE OPTIONS B	CHANTAL ROLLAND
22208	METIERS DE LA CHIMIE	CYRIL AMORE
24207	METIERS DE LA MODE ET DES VETEMENTS	CHANTAL ROLLAND
34304	METIERS DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT	FRANCOIS PIZARD

<b>Code</b>	<b>SPECIALITES</b>	<b>GESTIONNAIRES</b>
23108	METIERS GEOMETRE TOPOGRAPHE	LAURENT MARTY
31210	NEGOCIATION ET RELATION-CLIENT	CYRIL AMORE
34501	NOTARIAT	CATHERINE JEAN
33107	OPTICIEN-LUNETIER	FRANCOIS PIZARD
32325	PHOTOGRAPHIE	CHANTAL ROLLAND
22003	PILOTAGE PROCEDES	LAURENT MARTY
31309	PROFESSIONS IMMOBILIERES	CYRIL AMORE
33110	PROTHESISTE DENTAIRE	FRANCOIS PIZARD
33104	PROTHESISTE ORTHESISTE	FRANCOIS PIZARD
33419	RESPONSABLE HEBERGEMENT RCE	FRANCOIS PIZARD
33001	SERVICE ET PRESTATION SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	FRANCOIS PIZARD
32610	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT A	FRANCOIS PIZARD
32611	SERVICE INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS OPT B	FRANCOIS PIZARD
23412	SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	CATHERINE JEAN
20112	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS A	LAURENT MARTY
25516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTIONS B	LAURENT MARTY
22002	TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE	LAURENT MARTY
20008	TECNICO-COMMERCIAL	CHANTAL ROLLAND
33420	TOURISME	FRANCOIS PIZARD
31102	TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES	CATHERINE JEAN
23107	TRAVAUX PUBLICS	LAURENT MARTY